



Août 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR L'ACTION SOCIALE

Menée par la Cour des Comptes, l'enquête sur l'action sociale du ministère porte sur les exercices 2015 à 2020.

La sous-direction des politiques sociales et conditions sociales a répondu à deux questionnaires et transmis au total 225 documents à la Cour.

La Cour des Comptes a rencontré : les directions, les opérateurs, la société RLF, la MGEFI, la MASFIP, la mutuelle de l'INSEE, les mutuelles de la Douane, les membres des fédérations siégeant au CNAS.

Les auditeurs ont par ailleurs souhaité échanger avec les acteurs du réseau territorial de l'action sociale, dans trois départements (le Loiret, le Var et la Seine Maritime), rencontrant les présidents et les membres du CDAS, les responsables de structures régionales d'appui, les délégués et assistants, les médecins et assistants sociaux, les correspondants sociaux.

Les observations et analyses de la Cour s'appuient sur les constatations suivantes, souvent sévères pour le Secrétariat Général :

- ✘ Une organisation complexe et floue faisant intervenir un grand nombre d'acteurs, sans pilotage d'ensemble ;
- ✘ Des financements importants consacrés aux opérateurs et des modalités de contrôle et de coordination perfectibles ;
- ✘ Une nécessaire adaptation des prestations offertes pour une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des bénéficiaires.

Sur la base de ces constats, dix recommandations ont été formulées par la Cour.

Elle invite le Secrétariat Général à engager la rationalisation des activités des opérateurs et améliorer l'exercice de la tutelle sur chacun d'entre eux, sans attendre l'entrée en vigueur d'une réforme de la gouvernance.

FO Finances partage le constat sur l'organisation complexe et le besoin de mettre en place une gouvernance resserrée et plus efficiente, associant étroitement les fédérations.

Sur l'adaptation du réseau territorial de l'action sociale, la Cour recommande clairement qu'elle s'appuie sur une organisation différenciée selon les caractéristiques des départements et en renforçant la coordination entre les



acteurs locaux.

Cette recommandation ne reprend pas le projet ministériel d'une régionalisation de l'affectation des délégations, ce que **FO Finances** salue. Nous aurons l'occasion de développer nos arguments lors des Groupes de Travail sur l'avenir du réseau, prévus à l'automne, ce volet de la réforme ayant pu bénéficier d'un ajournement.



En matière de restauration, la Cour recommande de mieux prendre en compte les critères sociaux et l'hétérogénéité des coûts entre structures de restauration, en vue d'une meilleure harmonisation de la tarification sur l'ensemble du territoire.

FO Finances revendique depuis des années une harmonisation des tarifs et une hausse de la subvention pour les restaurants financiers. Cette demande est d'autant plus d'actualité avec l'impact du télétravail et le surcoût lié à la mise en place de la Loi EGALIM. Les usagers n'ont pas à supporter les augmentations induites.

Enfin **FO Finances** s'associe à la demande visant à mieux cerner les besoins en réalisant des enquêtes régulières auprès des agents sur l'ensemble des champs de l'action sociale. Au-delà des besoins, il faudrait aussi appréhender les attentes des agents pour pouvoir adapter nos prestations.

FO Finances a demandé communication de l'intégralité du rapport de la Cour des Comptes, nécessaire pour enrichir la concertation sur la réforme de l'Action Sociale.

FO Finances rappelle que c'est le Secrétariat Général, qui a décidé d'une réforme globale de l'Action Sociale dans un contexte budgétaire contraint et imposé.



Ce CNAS a émis un avis sur le premier volet de cette réforme. Dès l'automne, les volets gouvernance et réseau seront à l'ordre du jour des travaux de cette instance. Cette concertation devra associer tous les acteurs de l'Action Sociale.

FO Finances prendra toutes ses responsabilités pour garantir un réseau de proximité au bénéfice de tous les agents actifs et retraités, avec une gouvernance simplifiée où les fédérations devront avoir toute leur place. La redynamisation de l'action sociale ministérielle pour une amélioration des prestations passe par un dialogue social de qualité et transparent, mais également par une communication renouvelée afin de les rendre attractives et lisibles pour les personnels.

